



03001372

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles n°

a. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

b. Forme juridique (en entier)

▷

c. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

d. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

e. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

f. Objet de l'acte

▷

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

BELGIUM WATCH COMPANY
en abrégé "B. WATCH COMPANY"

Société Privée à Responsabilité Limitée

Avenue du Québec 3
1330 Rixensart

Nivelles 96964.

BE 457 498 520

DEMISSION-NOMINATION STATUTAIRE - TRANSFERT DU
SIEGE SOCIAL

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 08 octobre 2002.

L'Assemblée Générale prend connaissance du départ de
Monsieur Eric SAUTE.
Elle appelle Madame Anne-Marie DUCHATEAU, domiciliée à
1330 Rixensart, avenue du Québec 3, en remplacement de
Monsieur SAUTE ; le mandat est exercé à titre gratuit.
Par décision de l'assemblée générale du 8 octobre 2002, le siège
social est transféré à 1332 Genval, avenue Albert 1^{er} 307
avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Théo DRESSSEN
Gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation 7439

Numéro du compte J. JORDENS S.P.R.L.
068-2099257-10

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page